

MÉDECINS SANS FRONTIÈRES

Assemblée générale annuelle des membres

PROCES-VERBAL de l'assemblée générale annuelle des membres de MÉDECINS SANS FRONTIÈRES, tenue au 8, rue Saint-Sabin, Paris, France, à 10:15 heures de l'avant-midi, le 12 juin 1989.

Présents:

Francis Charhon
Rony Brauman
Claude Diaz
Christiane Jesquièrè
Denis de Kergorlay
Paul Fortin

étant tous les membres.

Monsieur Francis Charhon préside l'assemblée et Monsieur Paul Fortin remplit les fonctions de Secrétaire.

Le Secrétaire donne lecture d'une renonciation à l'avis de convocation signée par tous les membres de la corporation. Il est invité à insérer cette renonciation dans le livre des procès-verbaux de la compagnie.

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres tenue le 23 septembre 1987 est lu et trouvé conforme.

Le Président soumet les états financiers de la corporation pour les exercices clos les 31 décembre 1986, 1987 et 1988 et le rapport des vérificateurs s'y rapportant.

Sur proposition régulièrement faite, appuyée et adoptée à l'unanimité, il est **RÉSOLU**:

QUE les états financiers de la corporation pour les exercices clos les 31 décembre 1986, 1987 et 1988 et le rapport des vérificateurs s'y rapportant soient approuvés et adoptés.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle doit maintenant procéder à l'élection des membres du Conseil d'administration et propose la candidature de MM. Francis Charhon, Rony Brauman, Claude Diaz, Denis de Kergorlay, Paul Fortin et Mme Christiane Jesquièrè et

E

demande s'il y a d'autres candidatures. En l'absence d'autres propositions, il prononce la clôture de la mise en candidature et demande au Secrétaire de déposer un bulletin de vote unique au nom de l'assemblée et, sur dépôt de ce bulletin, déclare les personnes mises en candidature dûment élues administrateurs de la compagnie jusqu'à la prochaine assemblée annuelle ou jusqu'à ce qu'elles soient remplacées.

Le Président invite alors l'assemblée à procéder à la nomination des vérificateurs.

Sur proposition régulièrement faite, appuyée et adoptée à l'unanimité, il est **RÉSOLU**:

QUE Pétrie, Raymond & Associés, comptables agréés, 1320 boul. Graham, bureau 200, ville Mont-Royal, Québec, soient nommés vérificateurs de la compagnie jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle aux conditions de remboursement que pourra déterminer de temps en temps le conseil d'administration.

Le Président fait alors remarquer qu'il conviendrait que l'assemblée ratifie, pour la bonne règle, tous les actes posés par le Conseil d'administration et par les officiers de la corporation depuis la date de la dernière assemblée annuelle. La proposition voulue ayant été faite et appuyée, une résolution à cet effet est unanimement adoptée par l'assemblée.

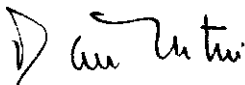
L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

Le Président,



Francis Charhon

Le Secrétaire,



Paul Fortin